

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Éoliennes en mer : 52% des Français défavorables à leur construction dans les réserves naturelles protégées

A 204 jours de l'élection présidentielle, 52% des Français marquent leur opposition à la construction d'éoliennes marines dans les réserves naturelles protégées. C'est ce que révèle l'enquête réalisée par l'Institut français d'opinion publique (IFOP), du 28 au 29 septembre 2021, pour Humanesens, le cabinet conseil malouin dédié à la place du Vivant. [Enquête IFOP complète](#)

La photographie de l'opinion montre l'importance accordée par les citoyens à la cohérence de la politique environnementale là où le gouvernement pose des injonctions contradictoires sur les enjeux climatiques et d'érosion de la biodiversité. Les Français plébiscitent l'alliance des deux comme réclamé le 10 juin dernier par le GIEC et l'IPBES qui, confirment que des mesures environnementales n'englobant pas les deux enjeux sont vouées à l'échec. [Rapport](#)

Si la montée en puissance des éoliennes est portée par le gouvernement, il est intéressant de noter que dans la majorité présidentielle, 45% des sondés sont défavorables à leur construction dans les réserves naturelles protégées tout comme 57% de l'électorat de Droite, 51% de celui du Rassemblement national, 56% de celui de Gauche et 50% de celui Apatrisan. L'on retrouve cette même opposition pour : 51% des actifs, 47% des cadres supérieures, 53% des Bac+3 et supérieur. Enfin, contrairement au profil communément véhiculé des pro-éolien, ce sondage révèle que 53% des parisiens comme 52% des habitants de communes de province et 51% de ceux de communes rurales dans la tranche d'âge 18-24 ans à 40%, 25-34 ans à 45%, 35 ans et plus à 55% y sont tout aussi opposés.

Cette enquête vient éclairer celle d'Harris Interactive de novembre 2020 pour France Energie Eolienne publiée le 27 janvier 2021, régulièrement citée par le Ministère de la Transition Écologique, qui annonçait que 76% des français sont favorables à l'installation de parcs éoliens.

A six mois de la présidentielle, Emmanuel Macron entend-il les Français, écoute-t-il les Artisans de la mer de la baie de Saint-Brieuc qui depuis 12 ans demandent à ce que le parc éolien, dont une seule position d'éolienne vient d'être achevée après 5 mois de chantier ([presse](#)), soit déplacé pour préserver la ressource halieutique ? Les effets du Brexit sont déjà catastrophiques sur le nombre de licences octroyées et volumes de pêches escomptés. Or, le chef de l'Etat peut résilier la convention ([art. 5](#)) qui lie l'Etat à Iberdrola, la compagnie d'éoliennes, à n'importe quel moment pour motif d'intérêt général.

La baie de Saint Brieuc depuis 2010, par [arrêté ministériel](#) fait partie du Parc naturel marin normanno-breton, zone naturelle protégée en cours d'élaboration. Le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) dans son avis du 6 juillet 2021 sur l'éolien marin rappelle : « *Eviter, dans la recherche des zones potentielles de développement éolien, les Aires Marines Protégées, [...] et les Parcs Naturels Marins, [...] Ces zones n'ont pas vocation à accueillir des parcs éoliens sous peine d'altérer leur image et d'être en contradiction avec le fondement même des intérêts qui ont présidé à leurs créations* »



HUMANESENS

Le CNPN ajoute : « *La France dispose d'une stratégie en matière d'aires marines protégées en tant que «Partie» de la Convention Diversité Biologique (CDB) qui se traduit notamment par **des objectifs en matière de Parcs Naturels Marins et de Réserves Naturelles Nationales. Si des activités humaines restent possibles au sein de ces zones protégées, elles doivent être compatibles avec une protection sur le long terme de ces écosystèmes.** La capacité du milieu à accueillir des activités en mer toujours plus nombreuses en respectant l'objectif de zéro perte nette de biodiversité, n'est donc pas connue en France depuis le début du processus de désignation des zones de parcs éoliens offshore. **L'Autorité environnementale tout comme la Commission Nationale du Débat Public lors des trois dernières consultations du public sur l'éolien en mer ont constaté la défaillance à prendre en compte des impacts cumulés en mer.** »*

Le mécanisme de coordination entre les territoires et Paris pour assurer la meilleure articulation possible des politiques d'adaptation aux changements climatiques, tenant compte : des inégalités territoriales et sociales, d'une approche différenciée selon les populations, de l'anticipation des conflits d'usages, ne fonctionne pas pour le projet d'implantation des 62 éoliennes en baie de Saint-Brieuc. Ce projet, tel que défini, contrevient aux objectifs (8, 22, 29, 30, 32 et 35 ainsi qu'à la règle II-6 du sous-chapitre I-B) du SRADDET breton et au Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2) en tant qu'il occulte sciemment les impacts négatifs des démarches d'adaptation aux changements climatiques sur les personnes les plus vulnérables en baie de Saint-Brieuc : les Artisans de la mer.

Les mesures prises concernant ce projet ne tiennent pas compte des vulnérabilités sociales et économiques des individus et des secteurs d'activité, des inégalités tant d'exposition que de capacités d'adaptation, dans le respect du principe de justice climatique, au sens de la réduction des inégalités. Justice climatique pourtant inscrite dans le préambule des Accords de Paris, rappelée dans [l'avis du CESE du 27 septembre 2016](#) et, explicitée par le Parlement européen « **Cette transition doit être juste et inclusive, en ne laissant personne de côté.** » ((UE) 2021/1119, 30 juin 2021, Cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique).

La transition écologique est possible dès lors que cohérente. A défaut, elle braque, conduit aux blocages. La puissance publique est petite devant l'ampleur du défi climatique ainsi doit-elle s'allier les communautés humaines, dans les territoires, leur ouvrir la voie au projet commun d'adaptation. Nul ne peut être abandonné, voir ses droits socioéconomiques annihilés sous couvert d'urgence. L'urgence climatique commande de réparer les erreurs de choix de localisation du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc au vu de ses impacts graves sur les humains et non-humains ; elle commande de reconnaître le savoir scientifique qui pose la diversité biologique marine comme première source décarbonante de notre Terre-Mère.

Dans ses choix, la puissance publique, doit intégrer les Artisans de la mer, protéger la diversité biologique, les services écosystémiques et les processus socio-économiques car sont tous liés.

L'adaptation au changement climatique repose sur un déplacement du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc au nom de l'effort français de décarbonation et de préservation de la diversité biologique de la Planète, au nom de la justice climatique pour les communautés humaines.

Il appartient à Emmanuel Macron, au nom de tous les sommets qu'il crée et de ceux auxquels il participe à grand renfort de discours pro environnementaux, au nom de son ambition de porter à 30% de nos espaces nationaux le nombre d'aires protégées sous juridiction d'ici 2030, d'écouter les Français, de suivre les scientifiques et déplacer le parc éolien de la Baie de Saint-Brieuc.

Thilo HANE,
Consultante Place du Vivant

21 rue de la Janaie, 35400 Saint-Malo Siret: 883 416 042 00025 thane@humanesens.org
www.humanesens.org/consultante-place-du-vivant



INFORMATIONS

- [Dossier complet](#)
- [Lettre d'allégation du 5 août 2021 \(plainte à l'ONU\)](#)
- [Jean CASTEX dénonce avec lucidité le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc](#)
- [Réponse de la Secrétaire exécutive de l'ONU sur la Biodiversité](#)
- [J'interpelle des Hauts cadres de l'ONU, d'ONG](#)
- [Affaire publique : j'interpelle l'ensemble des Parlementaires français \(septembre\)](#)
- [Affaire publique : j'interpelle 54 Parlementaires et 3 Candidats à la présidentielle \(août\)](#)
- [Qui suis-je ? Quel est mon intérêt ? Pour qui je travaille ?](#)
- [Qui est le client puisque je suis consultante ? Pourquoi ?](#)
- [Pro vs. anti éoliennes](#)
- [Intérêt général](#)
- [Position européenne](#)
- [Mise en péril de la Paix et de la sécurité internationale par la France](#)
- [Résiliation de la Convention signée entre l'Etat et Ailes Marines afin que le parc soit déplacé et sa technologie modifiée](#)
- [Volumes halieutiques](#)
- [Parc naturel marin normano-breton \(arrêté ministériel\)](#)
- [Décarbonation de l'air de la Terre-Mère](#)
- [Déplacer le parc où ?](#)
- [Avis du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable sur l'éolien offshore](#)
- [Avis du CSSPP sur le paysage et l'éolien en mer](#)
- [Avis du Conseil National de la Protection de la Nature \(CNPN\) sur l'éolien offshore](#)
- [Mobilisation solidaire des Associations de protection environnementale ?](#)



CONSTATS SCIENTIFIQUES DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE (CNPN) SUR L'EOLIEN MARIN DANS SON AVIS DU 6 JUILLET 2021 :

[Rapport](#)

[Synthèse](#)

- « **Le parc éolien offshore de Saint-Brieuc** est justifié comme permettant de couvrir la consommation de 835 000 habitants locaux (AFP 14/4/2021), alors **qu'il n'en couvrira que de 30 à 40% si l'on prend en compte sa fourniture réelle (facteur de charge) et non la puissance installée, et il n'est même pas établi que cette production intervienne toujours au moment de la demande de consommation.** La production électrique ne peut qu'être incluse dans le réseau national et en aucun cas consommée localement car il est impossible d'affecter une ressource à une consommation. Le facteur de charge des éoliennes offshore est de 40% dans un pays très venté comme la Grande Bretagne (deux fois plus que le terrestre) mais beaucoup moins dans un pays météorologiquement beaucoup plus clément comme la France (sauf à mettre des éoliennes de 260 m de hauteur), et le transport ainsi que les changements de tension entraînent des pertes de courant de 25%, ramenant donc le facteur de charge réel actuel à 30 ou 35%, voire moins en termes de crédit de capacité. Comme pour les énergies intermittentes terrestres, il faut donc les compléter par des énergies fossiles émettrices de CO2 (essentiellement gaz), moins facilement nucléaire (souplesse moindre) pour des raisons de sécurité face aux pics de consommation »
- « RTE a indiqué que **la réduction du parc nucléaire à 50% de l'électricité produite en France en 2025, telle que prévue dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (mais repoussée à 2035 pour la loi énergie-climat de 2019), pourrait entraîner la construction d'une vingtaine de centrales à gaz supplémentaires pour assurer la sécurité d'approvisionnement lors des pointes de consommation, conduisant à une augmentation forte et durable des émissions de gaz à effet de serre** (Stratégie Nationale Bas Carbone mars 2020 p.120). »
- « Privilégier les projets de parcs éoliens flottants, eu égard aux impacts sur la biodiversité (oiseaux, chiroptères, et faune perturbée par le battage de pieux) et les paysages liant terre-mer, en les éloignant des côtes sans être trop proche du talus pour préserver les Cétacés. **On ne comprend pas pourquoi tous les parcs actuellement décidés l'ont été dans la zone des 12 miles, entre 10 à 20 km des côtes, alors que la moyenne en Europe est de 41 km** »
- « **Prendre en compte les liens intimes et indissociables entre enjeux climatiques (et leur déclinaison en objectifs énergétiques) et enjeux d'érosion de la biodiversité.** Les **experts du GIEC et de l'IPBES recommandent à cet égard de les aborder de façon concomitante**, tant ils sont liés. Le CNPN demande que ces deux sujets soient abordés avec la même ambition, tant à l'échelon local que national. **Le CNPN regrette qu'au sein des Ministères de la Transition Ecologique et de la Mer, les objectifs énergétiques notamment ENR sont systématiquement priorisés, via la prééminence des objectifs de la DGEC, au détriment des enjeux pourtant également régaliens de la Biodiversité et des Paysages renforcés par la Loi de 2016** »

Le CNPN « craint que le programme actuel d'implantation d'éoliennes marines soit incompatible avec l'objectif de zéro perte de biodiversité en France compte tenu de plusieurs facteurs :

- « Les connaissances acquises sur l'éolien offshore ne concernent que les éoliennes déjà installées en Europe, dont la **puissance individuelle moyenne est 14 fois plus faible que celles qui seront installées en France, avec une hauteur deux fois moindre et une surface balayée 4 fois moindre,**



HUMANESENS

et installées en moyenne à 41 km au large, contre 10 à 20 km en France pour les parcs actuellement autorisés. »

- « **La connaissance de l'impact des éoliennes offshore sur la biodiversité est très partielle, rarement communiquée par les exploitants des parcs, et se limite de surcroît à quelques publications scientifiques notamment belges, ne concerne pratiquement que la Mer du Nord, aux fonds sableux, alors qu'une partie des parcs français seront sur fonds rocheux avec une diversité d'habitats beaucoup plus variée.** »
- « **Les caractéristiques des populations d'oiseaux et de mammifères marins en Mer du Nord diffèrent en partie de celles françaises en termes d'espèces et du rôle de la France comme zone de passage obligé pour les migrants qui sont concentrés sur le goulot d'étranglement de la Manche.** »
- « **Les impacts potentiels sur la biodiversité représentés par le développement de l'éolien offshore en France peuvent être très importants sur la biodiversité marine, sur les habitats marins et espèces les composant, notamment les poissons, crustacés et mollusques par modifications physiques, hydrologiques et chimiques.** »
- « **Avec trois façades maritimes aux contextes biogéographique, météorologique, de profondeur et de biodiversité variés, accueillant à la fois des zones de reproduction, des voies de migration et des sites d'hivernage majeurs pour l'Europe, notamment pour les oiseaux ou les mammifères marins, la France devra affronter des conséquences beaucoup plus importantes que les autres pays, notamment d'Europe du nord peu favorables à l'hivernage de la faune.** »
- « **Le récent rapport GIEC/IPBES (2021) montre les avantages et inconvénients des différentes solutions pour lutter contre le changement climatique au regard de leurs impacts sur la biodiversité, mais avec beaucoup d'incertitudes pour certaines, dont l'éolien.** »

Le CNPN poursuit

- « **Contrairement à certains pays européens où la biodiversité est prise en compte en amont dans le choix des localisations de parcs, comme l'Allemagne, ce n'est pas le cas jusqu'à présent en France. Les porteurs de projet s'abritent en effet derrière un intérêt public majeur de lutte contre le réchauffement climatique, sans que l'on sache d'ailleurs la contribution réelle de l'éolien en mer à celui-ci, compte tenu de l'intermittence et du nécessaire complément par d'autres sources d'énergie notamment du gaz fortement émetteur de GES.** »
- « **En 2021, 10 ans après le premier débat public sur un parc éolien, la France a démarré la construction de ses 3 premiers parcs éoliens posés : Saint-Nazaire, Saint-Brieuc et Courseulles. L'état initial de l'environnement et des paysages (depuis les principaux points du littoral) et les enjeux environnementaux principaux n'ont pas été pris en compte, et notamment les espèces protégées (contrairement à d'autres pays européens comme l'Allemagne) relevant pourtant d'engagements européens concernant les zones de reproduction, de migrations et d'hivernage de l'avifaune, des chauves-souris, et des mammifères marins notamment), ainsi que des habitats d'intérêt communautaire, et les paysages... Or depuis 2008, la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSM), complétant l'objectif des deux Directives Natura 2000, établit un cadre de protection pour le milieu marin constitué de 11 descripteurs, dont le premier porte sur la biodiversité marine et le dernier - le 11- relatif à l'introduction d'énergie, y compris de sources sonores sous-marines, qui doit s'effectuer à des niveaux qui ne nuisent pas au milieu marin. L'application de cette directive porte sur l'atteinte d'objectifs environnementaux pour un Bon Etat Ecologique (BEE) »**



COURRIER ENVOYÉ AUX PARLEMENTAIRES LE 8 SEPTEMBRE 2021

Madame la Députée, Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,
Madame l'Eurodéputée, Monsieur l'Eurodéputé,

La posture condamne Artisans de la Mer, Collectivités, Français, l'Humanité.
La posture épuise les plans stratégiques nationaux les uns après les autres.
La posture annihile les objectifs, fausse les trajectoires.

Devant les changements climatiques, la communauté scientifique adopte un discours empli d'humilité qui pose « la cohérence » pour principe premier. GIEC, IPBES, UNESCO, ..., témoignent de la responsabilité de l'homme dans les bouleversements climatiques ; de l'urgence pour l'humanité d'adopter des mesures d'atténuation et d'adaptation pour éviter de franchir le point de bascule irréversible ; de l'importance d'**augmenter le nombre d'aires protégées sur terre et en mer** ; de la **cohérence nécessaire pour que toutes mesures de décarbonation et de préservation de la biodiversité soient prises ensemble** dès lors qu'intimement liées.

Savez-vous que le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc se trouve au milieu d'une aire marine protégée ? (voir arrêté ministériel ci-dessous portant sur le parc naturel marin normano-breton à ce jour en cours d'élaboration)

Selon les experts biodiversité de l'ONU (IPBES), un million d'espèces animales et végétales sont menacées de disparition, 66% des océans sont colonisés par l'homme et la mauvaise santé des écosystèmes assombrit l'avenir des humains. Or, **la diversité biologique est la première source décarbonante de notre écosystème planétaire**, les océans à eux seuls y participant à hauteur de 30%. D'ailleurs, le rôle de ces derniers est indispensable au maintien de la vie sur Terre.

Vous avez tous entendu parler du projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc. Les Artisans de la mer crient leurs **désapprobations, craintes, incompréhensions devant le lieu et la technologie choisis pour implanter ce parc**. Contrairement à ce que l'on tend confusément à penser, Collectivités, Artisans de la mer et nombre de Françaises et Français dénonçant ce projet **sont, à la base, favorables aux énergies renouvelables** dès lors que cohérentes avec les activités humaines.

Les acteurs mobilisés, bien loin de vous demander d'adopter un discours anti-éolien, vous demandent aussi fort qu'ils le peuvent, de **considérer l'humilité des scientifiques qui, reconnaissent leur incapacité aujourd'hui à mesurer les impacts négatifs globaux** de ce projet de parc éolien sur un lieu concentrant une biodiversité européenne extraordinaire et exceptionnelle. (Voir annexes ci-dessous) C'est là l'objet de **toute l'action menée ici en faveur d'un déplacement et d'une modification de technologie du projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc** (voir la lettre d'allégation, les avis des institutions françaises ci-dessous)

Chaque jour, Mesdames, Messieurs les Parlementaires, vous défendez l'intérêt général ainsi la réconciliation des objectifs environnementaux, économiques et sociaux.

Dans ce dossier, je vous prie de bien vouloir **défendre cet intérêt général en contribuant à effacer les conflits de coexistence en baie de Saint-Brieuc entre activités économiques humaines et dynamiques de vie des espèces sauvages**, le tout, en demandant à notre Président de la République, seul en capacité de l'exécuter, de résilier la convention qui lie l'Etat à la société Ailes Marines SAS (Iberdrola). Et ce, **afin que le parc éolien puisse être déplacé en un lieu mineur de la diversité biologique, des**



couloirs migratoires des espèces et avec une technologie d'implantation moins destructrice du Vivant, au nom de l'intérêt général.

Un parlementaire qui, aujourd'hui demande le déplacement et la modification de la technologie d'implantation du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc **contribue à l'effort de décarbonation européen selon les conclusions claires et précises du GIEC et de l'IPBES**. Il contribue à l'essor harmonieux et raisonné des énergies renouvelables.

Du 3 au 11 septembre, dans le cadre du congrès mondial de l'IUCN, auquel je participe, l'on parle au quotidien de la disparition de la biodiversité.

Souvenons-nous que l'être humain fait partie intégrante de la diversité biologique et qu'à ce titre, sont en voie de disparition les Artisans de la mer, les Paysans. **Les Artisans de la Mer sont les mieux placés pour protéger la diversité biologique marine, ils en dépendent**. Acceptons de les écouter. Avec une compréhension respectueuse de la Nature, **ils protègent la diversité biologique de la baie de Saint-Brieuc depuis plus de 20 ans, s'appliquant des mesures de pêches bien plus restrictives que celles posées par les directives européennes**.

Quittons les postures pour un chemin commun, imaginant de nouvelles relations avec le Vivant. Allions les trajectoires. Il en va de notre survie en tant qu'espèce comme de notre lègue. **Une résolution humaine est ici nécessaire : déplacer ce parc éolien, en modifier la technologie afin de mettre fin au conflit de coexistence présentement vécu entre préservation de la biodiversité et indépendance énergétique bretonne/effort commun de décarbonation**. L'un et l'autre se complètent dès lors que mis en pratique de manière rationnelle et scientifique.

Monsieur le **Président de la République a-t-il pris la pleine mesure de ce qui se joue ici** ? Voit-il le lien avec l'One Planet Summit, l'One Ocean Summit, le 3e plan stratégique national pour la biodiversité, les recommandations de l'IUCN, du GIEC, de l'IPBES, de l'UNESCO, la stratégie nationale pour les aires protégées 2030,... ?

Le 5 août 2021, j'ai déposé une lettre d'allégation auprès du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et de l'environnement, pour mise en péril de la paix et de la sécurité nationale par la France avec l'installation du parc éolien en baie de Saint-Brieuc **dont la localisation et la technique d'implantation inadéquates au regard de la diversité biologique, des volumes halieutiques fragiles et de la géopolitique en évolution** exacerbent les risques de conflits entre la France et le Royaume-Uni. (Voir annexes ci-dessous)

Le maintien de la paix et de la diversité biologique pour atténuer les bouleversements climatiques sont motifs d'intérêt général.

Le maintien des droits socioéconomiques des Artisans de la mer et des communes littorales avoisinantes sont motifs d'intérêt général.

La convention de concession d'utilisation du domaine public établie entre l'État et la société Ailes Marines SAS (Iberdrola) rappelle que **la France peut résilier la concession pour un motif d'intérêt général à n'importe quel moment** (convention disponible dans les annexes ci-dessous).

Je vous saurais gré Mesdames, Messieurs les Parlementaires, de bien vouloir écrire directement à Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République, le priant d'accepter de **déplacer** le parc éolien présentement en pré-phase d'installation en baie de Saint-Brieuc, dans une zone moins destructrice de la ressource halieutique, de la diversité biologique et **modifier** la technologie d'implantation choisie pour maintenir la paix avec le Royaume-Uni à moyen-terme et **participer activement à l'atténuation des changements climatiques**.



*« Lutttes contre les changements climatiques et pour la préservation de la biodiversité :
aucun des deux ne pourra être résolu avec succès si les deux ne sont pas abordés ensemble. »*

IPBES/GIEC, 10 juin 2021

[Rapport](#) [Article](#)

Ce 8 septembre 2021, par le biais de ce courrier,

- chaque Députée, chaque Député (571) présent sur [cette liste](#) est interpellé
- chaque Sénatrice, chaque Sénateur (347) présent sur [cette liste](#) est interpellé
- chaque Eurodéputée, chaque Eurodéputé (79) présent sur [cette liste](#) est interpellé

avec pour base, une phrase, de mars dernier sur France Inter, de Monsieur le Président du Sénat, Gérard Larcher :

*« Le député est député, non pas de sa circonscription (qui n'est que son bassin électoral)
mais de la Nation.*

*Il ne représente pas les électeurs de sa circonscription mais toute la Nation
et apporte sa sensibilité idéologique, celle sur laquelle il a été choisi.*

C'est l'essence même du parlementarisme.

Bien souvent les députés l'oublient par pur clientélisme.»

Copie : Artisans de la mer, Collectivités, Journalistes, Société civile, Associations.

